



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 55507

Texte de la question

M. Hervé Morin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les délais excessifs, dans certains départements, d'attente pour passer l'examen du permis de conduire. Cette attente due à un nombre insuffisant d'inspecteurs peut avoir notamment de graves conséquences pour les élèves, comme une hausse du coût de leur formation, un taux d'échecs plus grand en deuxième présentation, ou pour les moniteurs d'auto-école, en apportant un discrédit à la profession. Aussi, lui demande-t-il quelles solutions sont envisagées pour remédier à ce problème, et dans quel délai les mesures seront prises pour répondre à ces préoccupations.

Texte de la réponse

La situation en matière de places d'examens sur l'ensemble du territoire a été difficile au cours de l'année 2000, en raison essentiellement d'une augmentation importante de la demande en examens des groupes poids lourds (+ 12 %) et motocyclettes (+ 5 %). Dans ces conditions, toutes les dispositions ont été prises au plan local pour une concentration de l'activité des inspecteurs sur les seuls examens. Les efforts déployés au niveau national pour l'attribution en places d'examen se sont traduits, sur les dix premiers mois de l'année 2000, par une augmentation de 9 % dans la catégorie moto et de 16 % par rapport à la même période de l'année 1999 pour les catégories du groupe poids lourds qui concerne le transport de marchandises et le transport en commun de personnes. Ces chiffres témoignent de la détermination des agents du service public à faire le maximum pour répondre, autant que faire se peut, aux attentes des candidats. 30 postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, ont été créés par le budget 2000. Ces nouveaux inspecteurs, qui sont au nombre de 52, si l'on tient compte des recrutements pour remplacer les départs à la retraite, recrutés en avril 2000, ont été formés et ont reçu leur affectation définitive au 1er janvier 2001. L'effort entrepris en 2000 au niveau des effectifs sera amplifié. Le comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre 2000 a ainsi décidé la création de 230 postes entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis de conduire et contrôler la qualité de la formation. Cela représente ainsi une augmentation de près de 30 % du nombre d'inspecteurs en 4 ans. Dès cette année, 72 postes supplémentaires d'inspecteurs ainsi que 5 postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, ont été créés et sont en cours de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55507

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7093

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2131